



SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

Séance du 30 Juin 2022

Question n°8

Modification des délégués du SMICTOM au SERTRID

L'an deux mille vingt-deux, le **30 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 24 Juin 2022.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

9 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Benoît CORNU, Maryse GARNICHET.

Étaient représentés : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

Avaient donné procuration : Hervé UHLEN à Emile EHRET, François BRESSON à Patrick MIESCH, Eric BOILLETOT à Benoît CORNU

Étaient Excusés : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTEILEIN, Jacky CHIPAUX, Jean-Marie HUGARD, Maurice COURTOIS, Manon FURTER, Michel GALMIXCHE

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Luc SENGLER, Maxime BELTZUNG, Jean-Marie BERLINGER

Secrétaire de séance : Arnaud DOYEN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	14

Vote		
Pour	Contre	Abstention
13	0	1

Date de Convocation : 24 Juin 2022

Date d'affichage : 12 juillet 2022



DELIBERATION

Vu la LOI n° 2021-1465 du 10 Novembre 2021 et plus particulièrement l'article 10, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, à partir du 10 Novembre 2021 et jusqu'au 31 Juillet 2022.

Vu la délibération n°12 du 30 Juillet 2020 concernant la nomination des délégués dans les divers syndicats,

Vu la délibération n°023-2022 de la Communauté de Commune des Vosges du Sud désignant les représentants dans les organismes extérieurs,

Suite à la démission de Serge MARLOT, il convient de la remplacer en tant que suppléant de Monsieur KUNTZMANN au SERTRID.

Seul un délégué titulaire du SMICTOM peut le remplacer.

Il est fait appel à candidature.

Le Président explique que Monsieur Jean-Marie HUGARD, remplaçant de M. MARLOT comme délégué au SMICTOM, retenu par d'autres obligations à la réunion de ce soir, a fait part de sa candidature.

Aucune autre candidature n'a été présentée.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 13 voix pour et 1 abstention, désigne Monsieur Jean-Marie HUGARD comme membre du Bureau Syndical du SMICTOM.

Ce qui donne au niveau des délégués au SERTRID :

SERTRID :

Titulaires :

Monsieur Jean Luc ANDERHUEBER
Monsieur Denis KUNTZMANN
Monsieur Emile EHRET
Monsieur Patrick MIESCH
Monsieur François BRESSON
Monsieur Eric BOILLETOT

Suppléants :

Monsieur Patrick CARDOT
Monsieur Jean-Marie HUGARD
Monsieur Yves TESTON
Monsieur Jacky CHIPAUX
Monsieur Henri STASCHE
Monsieur Patrick DEMOUGE

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,



Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 12 Juillet 2022

07 Juillet 2022